



PEFC/07/21-1/1-169



COMMUNE DE NASSOGNE

VENTE PUBLIQUE DE BOIS - AUX ENCHERES ET PAR SOUMISSIONS.- Bois marchands

Dépôt des promesses de caution originales à 13h30

Le 14 novembre 2023 à 14 heures à la Maison Rurale de Nassogne, Rue de Lahaut 3, le collège communal procédera à la vente publique aux enchères et par soumissions de 19 lots de bois sur le cantonnement de Nassogne.

Les lots retirés ou invendus seront, sans nouvelle publicité, aux mêmes clauses et conditions, remis en vente. Les offres sont à déposer à l'Administration Communale de Nassogne pour le lundi 27/11/2023 à 14h.

FRAIS : 3%

TVA : 2 %

Le catalogue détaillé peut être obtenu via :

- Administration Communale de Nassogne auprès de Bernadette SCHMITZ (084/220.748)
bernadette.schmitz@nassogne.be
- www.nassogne.be
- www.wallowood.be

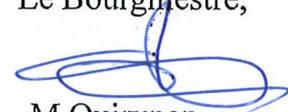
Nassogne, le 2 octobre 2023

Par le Collège,

La Directrice Générale F.F.,

Le Bourgmestre,


N. Henquinet


M. Quirynten

CONDITIONS DE VENTE.

La vente des coupes de l'exercice 2024 a lieu:

- a) conformément aux dispositions du Code Forestier du 15 juillet 2009.
- b) aux clauses et conditions du cahier général des charges en vigueur à partir des ventes de l'exercice en cours,
- c) aux clauses particulières reprises à la page suivante.
- d) ratification au prochain Conseil Communal

RAPPELS D'IMPOSITIONS DU CAHIER GENERAL DES CHARGES

Article 24 :

Les chablis et bois scolytés dans la coupe, quand ils sont remis à l'adjudicataire, lui seront facturés à un prix correspondant à

- 90 % du prix d'un bois sain de même essence, de même catégorie et de même qualité pour les chablis déracinés résineux ou feuillus, encore verts
- 75 % du prix d'un bois sain de même essence, de même catégorie et de même qualité pour les résineux scolytés verts
- 50 % du prix d'un bois sain de même essence, de même catégorie et de même qualité pour les chablis et scolytés secs ou cassés

Article 29 :

L'état des lieux préalable à l'exploitation est établi en présence d'une personne mandatée par l'acheteur, cette personne sera porteuse d'une procuration selon le modèle ci-joint.

Article 31 :

- Délai d'exploitation :

Abattage et vidange des lots pour le 31/03/2025

En cas de vente de chablis ou pour des motifs sanitaires, de sécurité ou culturelles dûment libellés dans les clauses particulières, les délais seront fixés dans celles-ci.

- Prorogation des délais d'exploitation :

La prorogation d'exploitation **n'est pas automatique**, elle est une procédure exceptionnelle.

L'acheteur qui ne pourrait terminer l'abattage, le façonnage des houppiers ou la vidange, dans les délais prévus, devra demander une prorogation au Chef de Cantonement du DNF du ressort, au plus tard 15 jours avant l'expiration du délai normalement prévu. **La demande ne pourra être renouvelée qu'une seule fois.**

Le paiement de l'indemnité d'abattage sera effectué anticipativement au début de la période de prorogation. Les autres règles relatives aux prorogations des délais sont détaillées à l'article 31 du cahier général des charges.

§1. Pour les feuillus situés dans les compartiments repris en tout ou en partie dans un périmètre Natura 2000, l'abattage des bois de plus de 100cm à 1m50 est suspendu du 1^{er} avril au 30 juin, sauf autorisation conforme à l'article 28, §4 de la loi du 12 juillet 1973 sur la conservation de la nature.

Article 33 :

- Exploitation d'office.

Si l'acheteur n'effectue pas, dans les délais fixés, les travaux que le cahier des charges lui impose et si la prorogation de délai demandée est refusée, conformément à l'article 31, le vendeur, sur proposition du Directeur du DNF, se réserve le droit d'exploiter la coupe en retard, aux frais, risques et périls de l'acheteur. Les frais seront, dans ce cas, payables au Receveur de l'administration vendeuse dans le mois de la notification adressée à l'acheteur par lettre recommandée à la poste. Ils produiront, le cas échéant, l'intérêt prévu à l'article 26.

Article 36 :

Les arbres, quilles ou houppiers non délivrés sont réservés.

Article 38 :

§1. Dans les plantations et aux endroits des recrues et semis à protéger, les houppiers devront être façonnés au fur et à mesure. Les recrues et semis à protéger seront délimités au préalable sur le terrain et, mention sera faite au catalogue.

§2. En peuplements feuillus, les véhicules à moteur utilisés pour l'exploitation peuvent circuler en dehors des cloisonnements en utilisant le trajet le plus court et le moins dommageable sauf interdiction préalable motivée de l'Agent des forêts responsable du triage, dans les clauses particulières.

§3. En peuplements résineux, il est interdit aux véhicules à moteurs utilisés pour l'exploitation de circuler en dehors des cloisonnements présents. Les branches devront être disposées sur les cloisonnements hormis en cas d'abattage manuel et/ou de débardage au cheval

Article 49 :

- Mesures cynégétiques et "Natura 2000"

Les acheteurs sont tenus par les restrictions d'accès à la forêt, prévues par les cahiers des charges de location du droit de chasse. A défaut de restrictions prévues, la circulation en forêt et sur les coupes est toujours interdite les jours de battue.

Le Service forestier est tenu de répondre à toute demande d'information d'un acheteur concernant les dates des jours de battues et des restrictions prévues.

Le Service forestier est également tenu d'informer les acheteurs des prescriptions des arrêtés de désignation des sites "Natura 2000".

RAPPEL D'IMPOSITION DU CODE FORESTIER.

Article 87 :

À l'expiration du délai fixé par le cahier des charges ou à l'expiration du délai accordé en application de l'article 85, alinéa 1er ou 2, le vendeur peut accorder, par lettre recommandée avec accusé de réception, un ultime délai d'exploitation d'une durée de deux mois. À l'expiration de ce délai, les arbres non abattus sont considérés comme abandonnés par l'acheteur et redeviennent de plein droit la propriété du vendeur, sans intervention préalable du juge, sans indemnité et sans préjudice de dommages et intérêts.

CLAUSES PARTICULIERES.

Article 1 : Mode d'adjudication.

En application de l'article 4 du cahier général des charges, la vente se fera aux enchères et par soumission (lot par lot).

Article 2 : Soumissions.

Les soumissions dont question à l'article 1 des présentes clauses particulières sont à adresser, sous pli recommandé, à Monsieur le Bourgmestre de **Nassogne**, auquel elles devront parvenir au plus tard le **13/11/2023 à 14h** ou être remises en mains propres du président de la vente au cours de la séance (vente lot par lot).

Les lots retirés ou invendus seront, sans nouvelle publicité, aux mêmes clauses et conditions, remis en vente le 27/11/2023 à 14h00. Les offres sont à déposer à l'Administration Communale de Nassogne **pour le 27/11/2023 à 14h00**.

Les soumissions seront rédigées selon le modèle annexé au présent cahier des charges

Chaque soumission sera placée dans une enveloppe distincte portant la mention "**Vente du 14/11/2023 – lot n°... de / soumissions**".

Toute soumission incomplète ou comportant une ou des restrictions quelconques sera écartée d'office. De même, les photocopies et télécopies seront écartées ainsi que les soumissions non signées.

Les offres seront faites par lots séparés uniquement.

Toute soumission pour lots groupés sera exclue sauf mention explicite dans les commentaires des lots concernés conformément à l'art. 5 du cahier général des charges.

La promesse de caution bancaire doit couvrir un montant égal au total des soumissions remises. Elle sera remise avant l'ouverture des lots concernés (vente lot par lot).

Article 3 : Délais d'exploitation

Sauf stipulation contraire au catalogue, les délais d'exploitation :
Coupes ordinaires et/ou extraordinaires, y compris les coupes définitives :
Abattage et vidange : 31/03/2025 (y compris ravalement des souches).
Chablis et/ou scolytés résineux : **Abattage et vidange : 31/03/2024**.

Article 4 : Conditions d'exploitation.

Les conditions particulières propres à un lot spécifique sont reprises au catalogue, sous la description du lot.

Article 5 : Règles d'exploitation en zone de sylviculture irrégulière résineuse

- Lorsqu'un cloisonnement est mis en place, les bois situés sur l'assiette des layons doivent être exploités en priorité. Les souches de ces bois seront rabattues selon les consignes du Service forestier ;
- En dehors des layons, les bois seront rabattus dans une direction permettant d'optimiser leur débusquage avec un minimum de dégâts. A défaut, le Service forestier pourra imposer la recoupe de la grume à 20m de hauteur ;
- Aucune machine n'est autorisée à circuler en dehors des layons ;
- Les engins de débardage doivent être munis de câble ;
- L'ébranchage doit obligatoirement être réalisé dans un délai de 24h après l'abattage. A défaut, le Service forestier interdira la poursuite de l'abattage ;
- La régénération en place sera préservée selon les indications du service forestier ;
- Le Service forestier pourra imposer l'ébranchage sur le layon.

Article 6 : Itinéraires balisés

Certains sentiers, chemins et routes ont été balisés comme itinéraires de promenade pédestre, VTT ou à ski. Les balises et panneaux sont fixés soit sur des poteaux indépendants, soit sur des arbres. L'attention des adjudicataires est attirée sur les précautions à prendre lors de l'abattage et du débardage pour que cette

signalisation reste visible et que les itinéraires restent praticables aux promeneurs en tout temps. Si pour une raison quelconque liée à l'exploitation du lot, une balise ou un panneau lié au balisage devait être déplacé ou remis en place, cette opération sera effectuée sans aucun délai par l'adjudicataire, en accord avec le service forestier.

Article 7 : Certification PEFC

Il est rappelé qu'il est interdit d'abandonner des déchets exogènes en forêt (emballages divers, pièces de machines, huiles, carburants etc...) et que le respect des consignes de sécurité du travail en forêt, y compris les contraintes du RGPT, sont applicables à toute personne travaillant à l'exploitation des lots.

Par le Collège,

La Directrice générale f.f.,
(s) Nathalie HENQUINET.

Le Bourgmestre,
(s) M. QUIRYNEN.

Pour expédition conforme,

Le Directeur général ff

Le Bourgmestre



Nathalie HENQUINET



Marc QUIRYNEN

Cantonnements du Département de la Nature et de la Forêts

Cantonnement de Nassogne :

Ir Stéphane ABRAS et CB Nicolas VAN HOVE - Place des martyrs, 13 à 6953 Forrières (084/37.43.10)

Triage de Grune N° 1 : AF Olivier CHARLET – 0477/78.13.92

Triage de Nassogne N°2 : AF Adrien SCHOT – 0479 /67.05.03

Triage de Nassogne N°11 : AF *ad interim* Olivier CHARLET – 0477/78.13.92

Triage de Forrières N°12 : AF Michel WATELET – 0477 78 13 82

Cantonnement de St Hubert :

Ir *ad interim* Elise SPEYBROECK – Avenue Nestor Martin 10A, 6870 Saint-Hubert (061/61.21.20)

Triage d'Awenne : AF Annick GEUSE – 0471/67.10.36

Directeur financier

Monsieur Nicolas HERCOT (084/22.07.59) : Administration Communale de Nassogne –
Belfius Banque : BE43 0910 1117 1601 de l'Administration Communale de Nassogne.

SOUSSION : Modèle général
selon l'article 5 du cahier général des charges

Vente de bois du (date)	
A (lieu)	
Propriétaire	
Je soussigné, nommé ci-après adjudicataire :	
NOM	PRENOM :
ADRESSE	
TEL..... GSM.....	
(REPRESENTE PAR	
Je déclare offrir pour le lot n° de la vente susvisée	
la somme de €,	
soit en toutes lettres : € hors frais et TVA.	
<input type="checkbox"/> Je déclare être assujetti à la TVA sous le n°	
<input type="checkbox"/> Je déclare ne pas être assujetti à la TVA	
Dans ce cas où je serais déclaré adjudicataire :	
<input type="checkbox"/> soit je joins la promesse d'engagement à émettre une caution bancaire visée à l'article 13 du cahier des charges ;	
<input type="checkbox"/> soit je paie immédiatement au comptant, séance tenante, par :	
<input type="checkbox"/> la remise d'un chèque bancaire certifié par une banque belge ou une banque d'un pays limitrophe ;	
<input type="checkbox"/> un moyen de paiement par carte bancaire, pour autant que le Receveur régional / Directeur financier communal dispose de ce mode de paiement.	
Si j'opte pour le paiement au comptant, je dépose, séance tenante au moyen d'un chèque certifié ou d'une carte bancaire (si le Receveur régional / Directeur financier communal dispose de ce mode de paiement), une somme supplémentaire correspondant à 20 % du montant total (prix principal augmenté des frais et de la TVA) et plafonnée à 6.000,00 €, à titre de garantie, selon les modalités des articles 19, § 1 ^{er} et 45 du cahier des charges.	

Je déclare avoir une parfaite connaissance des conditions du cahier des charges (clauses générales et particulières) et m'y soumettre.

Fait à, le

L'adjudicataire :

(signature)

-Note-

UNE soumission par LOT (sauf groupement de lots sur un même parterre de coupe conformément à l'article 5).
Au cas où l'adjudicataire est une société, la soumission doit renseigner également le nom de la personne physique représentant la société.

SOUSSION : Modèle pour lot < 35 m³
selon les articles 5 et 19, § 2, du cahier général des charges

Vente de bois du (date)	
A (lieu)	
Propriétaire	
Je soussigné, nommé ci-après adjudicataire :	
NOM	PRÉNOM :
ADRESSE	
.....	
TEL.....	GSM.....
(REPRESENTE PAR	
Je déclare offrir pour le lot n° de la vente susvisée	
la somme de €,	
soit en toutes lettres : € hors frais et TVA.	
<input type="checkbox"/> Je déclare être assujetti à la TVA sous le n°	
<input type="checkbox"/> Je déclare ne pas être assujetti à la TVA	
Dans ce cas où je serais déclaré adjudicataire :	
<input checked="" type="checkbox"/> Je présente comme caution physique :	
NOM	PRÉNOM :
ADRESSE	
.....	
TEL.....	GSM.....
PROFESSION :	
<input checked="" type="checkbox"/> ET Je paie selon les modalités de l'article 19, § 2, du cahier des charges :	
<input type="checkbox"/> soit immédiatement au comptant, séance tenante, par :	
<input type="checkbox"/> la remise d'un chèque bancaire certifié par une banque belge ou une banque d'un pays limitrophe ;	
<input type="checkbox"/> un moyen de paiement par carte bancaire, pour autant que le Receveur régional / Directeur financier communal dispose de ce mode de paiement ;	
<input type="checkbox"/> en numéraire, pour autant que le Receveur régional / Directeur financier communal marque son accord ;	
<input type="checkbox"/> soit dans les dix jours calendrier de la vente, par un virement bancaire / numéraire (*) dûment réceptionné par le Receveur régional / Directeur financier communal de l'Administration vendeuse.	
(*) : Biffer la mention inutile	

Nous soussignés déclarons avoir parfaite connaissance des conditions du cahier des charges (clauses générales et particulières) et nous y soumettre.

Fait à, le

L'adjudicataire

La caution physique

(signature)

(signature)

Note

UNE soumission par LOT (sauf groupement de lots sur un même parterre de coupe conformément à l'article 5).
 Au cas où l'adjudicataire est une société, la soumission renseignera en outre le nom de la personne physique représentant la société.

PROMESSE D'ENGAGEMENT A EMETTRE UNE CAUTION BANCAIRE (Modèle A)
selon l'article 15 du cahier général des charges

En tête de la banque

Vente de bois du (date)	
A (lieu)	
Propriétaire	
Par la présente, l'organisme de cautionnement (nom et adresse de l'organisme de cautionnement) s'engage à se porter caution solidaire, d'ordre et pour compte de (nom et prénom du soumissionnaire) domicilié à (adresse) à concurrence d'un montant total et maximum de € soit (en toutes lettres) euros, laquelle somme couvre le montant total de l'achat, y compris les frais et la TVA, en faveur du propriétaire, et ceci; pour autant que le soumissionnaire susvisé soit déclaré adjudicataire lors de la vente renseignée ci-dessus.	

Il est entendu qu'une partie de la caution à émettre, correspondant à 20% du montant total (prix principal augmenté des frais et de la TVA) et plafonnée à 6.000,00 EUR, sera maintenue conformément aux articles 16 et 45 du cahier des charges jusqu'à la délivrance de la décharge d'exploitation du dernier lot acquis auprès d'un même cantonnement, et si nécessaire, jusqu'au paiement de l'indemnité pour prorogation de délai d'exploitation.

La Banque renoncera à tout bénéfice de discussion et le cas échéant de division de même qu'au gage que pourraient constituer les produits acquis.

La Banque s'engage à émettre cette caution bancaire dans les quinze jours calendrier de la demande qui lui en sera faite, pour autant que cette demande parvienne à la Banque avant l'échéance du présent engagement, soit le (date de la vente + 4 mois)

Le présent engagement prendra fin :

- soit par l'émission de la caution précitée, en utilisation partielle ou totale de la présente promesse;
- soit contre restitution de l'original de la présente promesse;
- soit contre remise d'une attestation de non-utilisation, établie par le bénéficiaire selon le modèle en annexe;
- et en tout cas au plus tard le (date de la vente + 4 mois)

Pour être valable, le présent engagement doit être revêtu, en original, des signatures de l'organisme de cautionnement (sous forme électronique ou mécanique)

Fait à, le

L'organisme de cautionnement

(signature)

+ Annexe : attestation d'utilisation ou de non-utilisation totale ou partielle de la promesse de caution bancaire.

PROMESSE D'ENGAGEMENT A EMETTRE UNE CAUTION BANCAIRE (Modèle B)
selon l'article 15 du cahier général des charges

En tête de la banque

Par la présente, l'organisme de cautionnement (*nom et adresse de l'organisme de cautionnement*)
.....
.....
s'engage à se porter caution solidaire, d'ordre et pour compte de (*nom et prénom du soumissionnaire*)
.....
domicilié à (*adresse*)
.....
à concurrence d'un montant total et maximum de €
soit (*en toutes lettres*) euros,
laquelle somme couvre le montant total de l'achat, y compris les frais et la TVA,
en faveur de (*) , propriétaire des bois,
et ceci pour autant que le soumissionnaire susvisé soit déclaré adjudicataire lors de la vente des coupes qui se
tiendra
le (*date*) (**)
à (*lieu*) (**)

(*) : à compléter par le Receveur régional / Directeur financier communal ou le représentant du propriétaire
(**) : à compléter par le Président de la vente

Il est entendu qu'une partie de la caution à émettre, correspondant à 20% du montant total (prix principal augmenté des frais et de la TVA) et plafonnée à 6.000,00 EUR, sera maintenue conformément aux articles 16 et 45 du cahier des charges jusqu'à la délivrance de la décharge d'exploitation du dernier lot acquis auprès d'un même propriétaire et si nécessaire, jusqu'au paiement de l'indemnité pour prorogation de délai d'exploitation.

La Banque renoncera à tout bénéfice de discussion et le cas échéant de division de même qu'au gage que pourraient constituer les produits acquis.

La Banque s'engage à émettre cette caution bancaire dans les quinze jours calendrier de la demande qui lui en sera faite, pour autant que cette demande parvienne à la Banque dans un délai de 4 mois maximum à dater de la vente et au plus tard avant l'échéance finale du présent engagement, soit le

- Le présent engagement prendra fin :
- soit par l'émission de la caution précitée, en utilisation partielle ou totale de la présente promesse;
 - soit contre restitution de l'original de la présente promesse;
 - soit contre remise d'une attestation de non-utilisation, établie par le bénéficiaire selon le modèle en annexe;
 - soit à l'issue du délai de 4 mois à dater de la vente telle que précisée dans l'attestation d'utilisation;
 - et en tout cas au plus tard le

Pour être valable, le présent engagement doit être revêtu, en original, des signatures de l'organisme de cautionnement (sous forme électronique ou mécanique)

Fait à, le

L'organisme de cautionnement

(signature)

+ Annexe : attestation d'utilisation ou de non-utilisation totale ou partielle de la promesse de caution bancaire.

ATTESTATION D'UTILISATION OU DE NON UTILISATION TOTALE OU PARTIELLE
DE LA PROMESSE DE CAUTION BANCAIRE
selon l'article 15 du cahier général des charges

Je soussigné, Receveur régional / Directeur financier communal ou représentant du propriétaire :
.....
déclare par la présente que la promesse de caution bancaire d'un montant total de :
.....euros
délivrée par (*organisme de cautionnement*)
.....
afin de garantir au profit de la Région wallonne l'offre de (*soumissionnaire*)
.....
lors de la vente de bois du (*date*)
à (*lieu*)

a été utilisée à concurrence d'un montant de €
soit (*en toutes lettres*) euros
frais et TVA compris

n'a pas été utilisée

Fait à, le

Le Receveur régional / Directeur financier communal

Le représentant du propriétaire

(signature)

(signature)

CAUTION BANCAIRE DEFINITIVE
selon l'article 16 du cahier général des charges

A Monsieur le Receveur régional / Directeur financier communal

Monsieur le Receveur régional / Directeur financier communal,

Par la présente, l'organisme de cautionnement (*nom et adresse de l'organisme de cautionnement*)
.....
.....
.....
a l'honneur de vous informer qu'il se porte caution solidaire, d'ordre et pour compte de (*nom et prénom du soumissionnaire*)
.....
domicilié à (*adresse*)
.....
à concurrence d'un montant total et maximum de€ (1)
soit (*en toutes lettres*)euros,
laquelle somme garantit le paiement des coupes de bois sur le cantonnement de
.....
dont il a été déclaré adjudicataire pour le prix de €, frals et TVA compris,
lors de la vente qui s'est tenue
le (*date*)
à (*lieu*)

(1) : total des sommes dues par l'adjudicataire à un même propriétaire dans un même cantonnement, en ce compris les frals et la TVA

Il est entendu que le paiement devra s'effectuer selon le calendrier établi comme suit :

..... €	le	au plus tard
..... €	le	
..... €	le	

Tout appel à la caution devra nous parvenir dans les 45 jours suivant chaque échéance, par lettre recommandée à la poste. Passé ce délai, la garantie sera automatiquement réduite à concurrence du montant échu, sauf pour la tranche portant sur la dernière échéance dont la totalité ou une partie sera maintenue conformément aux articles 16 et 45 du cahier des charges, jusqu'à la réception de la décharge d'exploitation telle qu'organisée à l'article 32.

L'article 45 du cahier des charges prévoit également qu'une somme de euros (2) sera maintenue, à titre de caution pour la réparation de dégâts éventuels survenus sur la (les) coupe(s), le paiement des indemnités de prorogation des délais d'exploitation et les frais pour non exploitation, jusqu'à réception de la décharge d'exploitation, prévue à l'article 32 du cahier des charges, de tous les lots dont question et nous notifiée par l'agent forestier du ressort et si nécessaire, jusqu'au paiement de l'indemnité pour prorogation de délai d'exploitation.

(2) 20 % de la somme mentionnée ci-dessus en (1), plafonné à 6.000,00 €

Le soussigné renonce à tout bénéfice de discussion et le cas échéant de division, de même qu'au gage que pourraient constituer les produits acquis.

Veuillez agréer, Monsieur le Receveur régional / Directeur financier communal, nos salutations distinguées.

Fait à, le

L'organisme de cautionnement

(signature)

PROCES-VERBAL D'ETAT DES LIEUX APRES EXPLOITATION
selon l'article 32 du cahier général des charges

Date	
Heure	
Je soussigné, responsable du triage :	
NOM	PRENOM :
GRADE	
(ACCOMPAGNE PAR	
En présence de :	
NOM	PRENOM :
ADRESSE	
.....	
TEL.....	GSM.....
NE LE	A
En sa qualité de :	
<input type="checkbox"/> adjudicataire du lot décrit ci-dessous	
<input type="checkbox"/> représentant dûment mandaté de l'adjudicataire et porteur d'une procuration	
Nous avons procédé au constat de l'état des lieux dans les compartiments n°.....	
de la forêt de	
située dans le cantonnement de	
sur le triage de	
qui constitue le lot n° de la vente du	
adjudgé à	
Nous y avons fait ce jour, les constatations suivantes :	
1. Etat des chemins empierrés et annexes	
2. Etat des chemins de terre et coupe-feu	
3. Etat du sol dans de la coupe (détail par compartiment)	
4. Etat des arbres réservés et éventuellement des arbres de place, notamment blessures au tronc ou aux racines	
5. Etat des cours d'eau et des berges	
6. Remarques diverses	
Les travaux d'exploitation et de vidange et de remise en état éventuelle du parterre de la coupe ont été réalisés conformément au cahier des charges :	
<input type="checkbox"/> OUI → La présente vaut dès lors comme décharge d'exploitation.	
<input type="checkbox"/> NON	

En foi de quoi avons rédigé le présent constat.

Fait à, le, en double exemplaire.

L'adjudicataire ou son représentant

Le responsable du triage, pour le Chef de cantonnement

(signature)

(signature)

PROCES-VERBAL D'ETAT DES LIEUX AVANT EXPLOITATION
selon l'article 29 du cahier général des charges

Date	
Heure	
Je soussigné, responsable du triage :	
NOM	PRENOM :
GRADE	
(ACCOMPAGNE PAR	
En présence de :	
NOM	PRENOM :
ADRESSE	
.....	
TEL.....	GSM.....
NE LE	A
En sa qualité de :	
<input type="checkbox"/> adjudicataire du lot décrit ci-dessous	
<input type="checkbox"/> représentant dûment mandaté de l'adjudicataire et porteur d'une procuration	
Nous avons procédé au constat de l'état des lieux dans les compartiments n°.....	
de la forêt de	
située dans le cantonnement de	
sur le triage de	
qui constituent le lot n° de la vente du	
adjudgé à	
Nous y avons fait ce jour, les constatations suivantes :	
1. Etat des chemins empierrés et annexes	
2. Etat des chemins de terre et coupe-feu	
3. Etat du sol dans de la coupe (détail par compartiment)	
4. Etat des arbres réservés et éventuellement des arbres de placé, notamment blessures au tronc ou aux racines	
5. Etat des cours d'eau et des berges	
6. Remarques diverses	

En foi de quoi avons rédigé le présent constat, et avons remis le permis d'exploiter n°.....

Fait à, le, en double exemplaire.

L'adjudicataire ou son représentant

Le responsable du triage

(signature)

(signature)

REM : Le cas échéant, le formulaire de demande de dérogation pour le franchissement des cours d'eau, muni de son annexe préalablement complétée par les services compétents, est joint en annexe au présent procès-verbal.

DEMANDE DE PROROGATION DES DELAIS D'EXPLOITATION
selon l'article 31, §2 du cahier général des charges.

Document à remettre à l'agent des forêts responsable du triage

Je soussigné, adjudicataire du lot identifié ci-après :	
NOM :	PRENOM :
ADRESSE	
TEL	
GSM	
FAX	
(REPRESENTANT L'ENTREPRISE	
Je demande une prorogation relative aux compartiments n°	
de la forêt de	
située dans le cantonnement de	
sur le triage de	
qui constituent le lot n° de la vente du	
qui a été adjugé pour un prix total, hors frais, de : €	
Nature de la coupe :	
Permis d'exploiter délivré le :	
Échéance du délai d'exploitation initial :	
Volume initial de la coupe : m ³	
Volume restant sur pied : m ³	
Le cas échéant, surface non vidangée à la fin du délai initial: ha	
Je sollicite :	
<input type="checkbox"/> une première prorogation	<input type="checkbox"/> du délai d'abattage
<input type="checkbox"/> une seconde prorogation	<input type="checkbox"/> du délai de vidange
Pour une durée de :	
<input type="checkbox"/> 1 trimestre	<input type="checkbox"/> 2 trimestres
<input type="checkbox"/> 3 trimestres	<input type="checkbox"/> 4 trimestres

Pour rappel, le calcul de l'indemnité d'abattage débute à l'expiration du délai d'abattage précisé au cahier des charges. L'indemnité est proportionnelle à la valeur des bols non coupés à l'expiration de ce délai, sur base du prix moyen du lot (à savoir le prix atteint lors de la vente, frais non compris, divisé par le volume du lot). Le taux est fixé à 1 % par trimestre de prorogation commencé, avec un minimum de 12,50 €. Le paiement de l'indemnité doit être effectué anticipativement au début de la prorogation. La prorogation ne sera effective que lorsque la preuve de paiement des indemnités sera fournie au Chef de Cantonnement, par l'adjudicataire ou par le Receveur régional / Directeur financier communal. Entre-temps, le permis d'exploiter est suspendu, sans report possible au delà du délai légal. Chaque prorogation peut être sollicitée pour des périodes de 1, 2, 3 ou 4 trimestres consécutifs, mais la prorogation ne pourra être renouvelée qu'une seule fois. Pour la 2^e année de prorogation, le taux est fixé à 2 % par trimestre. Pour les bols abattus mais non vidangés, une indemnité de vidange de 370,00 € par hectare et par année de retard s'ajoute à l'indemnité d'abattage.

Fait à, le

L'adjudicataire,

La présente demande de prorogation est confirmée au (date)
 refusée

Motivation :

Fait à, le

Le Directeur,

CALCUL DES INDEMNITES

Abattage Rappel du prix total de la vente, hors frais (*) : €
 Date de fin d'abattage :
 = Nombre de trimestres : x (*) x 1%
 + x (*) x 2% = €

Vidange Rappel surface non vidangée (**): ha
 Date de fin de vidange :
 = Nombre d'années : x (**) x 370,00 € = €

Total = €

o Transmis au Chef de cantonnement

Avis favorable / défavorable
 Motivation :
 Date L'Agent des Forêts

o Transmis au Directeur

Pour information : l'exploitation du lot est terminée.
 Date Le Chef de Cantonnement

o Transmis au Directeur

Avis favorable / défavorable pour la prorogation du délai d'abattage
 Avis favorable / défavorable pour la prorogation du délai de vidange
 Motivation :
 Date Le Chef de Cantonnement

o Transmis au Chef de cantonnement

L'abattage / la vidange / l'exploitation du lot est terminée.
 L'état des lieux après exploitation a été / n'a pas été réalisé
 (si réalisé, le joindre en annexe).
 Date L'Agent des Forêts

o Transmis au responsable du triage

Pour information et demande de suivi de la prorogation
 Date Le Chef de Cantonnement

o Décision du Directeur

La demande de prorogation est confirmée au
 refusée
 Motivation :
 Date Le Directeur

o Notification par le Chef de cantonnement

Décision envoyée à l'adjudicataire et au Receveur régional /
 Directeur financier communal
 Date Le Chef de Cantonnement

o Transmis au Chef de cantonnement

Pour information et notification de la décision à l'adjudicataire
 et au Receveur régional / Directeur financier communal, par
 copie de l'original
 Date Le Directeur

DECHARGE D'EXPLOITATION D'OFFICE
selon l'article 32 du cahier général des charges

Date	
Heure	
Je soussigné, chef de cantonnement à	
NOM	PRENOM :
GRADE	
accorde la décharge d'exploitation sans visite des lieux à :	
NOM	PRENOM :
ADRESSE	
.....	
TEL.....	GSM.....
NE LE	A
en sa qualité d'adjudicataire du lot décrit ci-dessous.	
La présente décharge d'exploitation concerne les compartiments n°.....	
de la forêt de	
située dans le cantonnement de	
sur le triage de	
qui constituait le lot n° de la vente du	
adjudgé à	

Fait à, le, en double exemplaire.

Le chef de cantonnement

(signature)

LOT 1

Cantonnement NASSOGNE



Propriété NASSOGNE CNE

INFORMATIONS : WATELET Michel, 061/22.47.05, 0477/78.13.82

10,8154 Ha; 503 bois; cube moyen : 1421 dm³; circ moyenne : 115 cm; 715 m3 grumes

Comp/Pa : 604/2, 605/2

Lieu(x) - dit(s)

Nauchène-Nord - cpe 9, Aux Aulnes Jaumotte - cpe 9

Estimation : _____ Mise à prix : _____ Adjudicataire : _____
 Offre : _____ Approbation : _____ Permis d'exploiter : _____

LOT 1		EPICEA AMELIORATION SEC NORMAL		DOUGLAS AMELIORATION NORMAL NORMAL		DOUGLAS AMELIORATION SEC NORMAL		GRANDIS AMELIORATION NORMAL NORMAL	
Espèce	Coupe	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
Qualité	Type								
Circ.	Diam.								
45	14,5	-		1		-		4	
55	17,5	-	-	7	1,764 m ³	-	-	3	1,027 m ³
65	20,5	-	-	17	5,848 m ³	-	-	4	1,184 m ³
75	24,0	-		25		-		4	
85	27,0	-	-	35	37 m ³	-	-	10	7,510 m ³
95	30,0	-		54		-		6	
105	33,5	-		50		-		4	
115	36,5	-	-	52	173 m ³	-	-	3	12 m ³
125	40,0	-		54		-		-	
135	43,0	-		58		-		1	
145	46,0	-	-	52	307 m ³	1	2,172 m ³	-	1,647 m ³
155	49,5	1		24		1		3	
165	52,5	-		12		-		-	
175	55,5	-	2,458 m ³	4	105 m ³	2	8,744 m ³	1	9,511 m ³
185	59,0	-		6		-		-	
195	62,0	-	-	2	29 m ³	-	-	-	-
205	65,0	-		1		-		-	
215	68,5	1	4,752 m ³	-	4,357 m ³	-	-	-	-
Totaux Gr.		2	7,210 m ³	454	663 m ³	4	11 m ³	43	33 m ³
Houp./tail.			-		-		-		-

952/2023/3386/A/1 Tri 012

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 604/2:2023/152, 605/2:2023/155, 604/2:2023/150, 605/2:2023/153, 604/2:2023/151, 605/2:2023/156, 605/2:2023/148, 604/2:2023/149, 605/2:2023/154, 605/2:2023/147

Remarques éventuelles pour le lot 1

- Mesurage au compas forestier
- Cubage au défilement

LOT 2

Cantonnement NASSOGNE



Propriété NASSOGNE CNE

INFORMATIONS : WATELET Michel, 061/22.47.05, 0477/78.13.8221,4112 Ha; 156 bois; cube moyen : 1575 dm³; circ moyenne : 155 cm; 246 m3 grumes

Comp/Pa : 623/10, 624/10

Lieu(x) - dit(s)

Falgeon - cpe 3, Machy - cpe 3

Estimation : _____	Mise à prix : _____	Adjudicataire : _____
Offre : _____	Approbation : _____	Permis d'exploiter : _____

LOT 2		CHENE		HETRE					
Espèce	Coupe	AMELIORATION		AMELIORATION					
Qualité	Type	NORMAL		NORMAL					
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
105	33,5	2		23		-		-	
115	36,5	-	1,072 m ³	17	25 m ³	-	-	-	-
125	40,0	1		17		-		-	
135	43,0	-		9		-		-	
145	46,0	3	4,238 m ³	6	31 m ³	-	-	-	-
155	49,5	-		8		-		-	
165	52,5	1		6		-		-	
175	55,5	2	4,037 m ³	10	41 m ³	-	-	-	-
185	59,0	-		14		-		-	
195	62,0	-	-	7	48 m ³	-	-	-	-
205	65,0	-		14		-		-	
215	68,5	-		10		-		-	
225	71,5	-		2		-		-	
235	75,0	-		3		-		-	
245	78,0	-	-	1	91 m ³	-	-	-	-
Totaux Gr.		9	9,347 m ³	147	236 m ³	-	-	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

952/2023/3386/A/2 Tri 012

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 623/10:2023/342, 624/10:2023/340, 624/10:2023/341

Remarques éventuelles pour le lot 2

- Mesurage au compas forestier
- Cubage au défilement
- Les houppiers et moins de 100cm de circonférence à 1,5m du sol ne font pas partie de la vente
- Lot situé en zone N2000

LOT 3

Cantonnement NASSOGNE



Propriété NASSOGNE CNE

INFORMATIONS : CHARLET Olivier, 084/44.57.93, 0477/78.13.92

16,6599 Ha; 2444 bois; cube moyen : 168 dm³; circ moyenne : 48 cm; 411 m3 grumes

Comp/Pa : 670/2

Lieu(x) - dit(s)

Bay Jouay - cpe 9

Estimation : _____ Mise à prix : _____ Adjudicataire : _____
 Offre : _____ Approbation : _____ Permis d'exploiter : _____

LOT 3		EPICEA		DOUGLAS					
Espèce	Coupe	AMELIORATION		AMELIORATION					
Qualité	Type	NORMAL		NORMAL					
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
25	8,0	195		38		-		-	
35	11,0	473	35 m ³	180	12 m ³	-	-	-	-
45	14,5	405		192		-		-	
55	17,5	278	109 m ³	197	62 m ³	-	-	-	-
65	20,5	137	44 m ³	146	45 m ³	-	-	-	-
75	24,0	57		73		-		-	
85	27,0	21	39 m ³	32	50 m ³	-	-	-	-
95	30,0	3		14		-		-	
105	33,5	-	2,347 m ³	3	14 m ³	-	-	-	-
Totaux Gr.		1 569	229 m ³	875	183 m ³	-	-	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

952/2023/3386/A/3 Tri 001

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 670/2:2023/368, 670/2:2023/376, 670/2:2023/367, 670/2:2023/366, 670/2:2023/377, 670/2:2023/369

Remarques éventuelles pour le lot 3

- Mesurage au compas forestier
- Cubage au défilement
- Sur indications du Service forestier, circulation des engins d'exploitation sur les cloisonnements

LOT 4

Cantonnement NASSOGNE



Propriété NASSOGNE CNE

INFORMATIONS : CHARLET Olivier, 084/44.57.93, 0477/78.13.92

1,0917 Ha; 335 bois; cube moyen : 721 dm³; circ moyenne : 88 cm; 241 m³ grumes

Comp/Pa : 674/2

Lieu(x) - dit(s)

Les Six Hêtres - cpe 3

Estimation : _____	Mise à prix : _____	Adjudicataire : _____
Offre : _____	Approbation : _____	Permis d'exploiter : _____

LOT 4		EPICEA							
Espèce	Coupe	DEFINITIVE							
Qualité	Type	NORMAL							
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
35	11,0	2	0,152 m ³	-	-	-	-	-	-
45	14,5	5		-	-	-	-	-	-
55	17,5	12	3,719 m ³	-	-	-	-	-	-
65	20,5	21	7,602 m ³	-	-	-	-	-	-
75	24,0	53		-	-	-	-	-	-
85	27,0	86	83 m ³	-	-	-	-	-	-
95	30,0	90		-	-	-	-	-	-
105	33,5	42		-	-	-	-	-	-
115	36,5	21	143 m ³	-	-	-	-	-	-
125	40,0	3	4,368 m ³	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr.		335	242 m ³	-	-	-	-	-	-
Houp./tail.			-	-	-	-	-	-	-

952/2023/3386/A/4 Tri 001

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 674/2:2023/372, 674/2:2023/373, 674/2:2023/378

Remarques éventuelles pour le lot 4

- Mesurage au compas forestier
- Cubage par la hauteur dominante : H=25m

LOT 5

Cantonnement NASSOGNE



Propriété NASSOGNE CNE

INFORMATIONS : CHARLET Olivier, 084/44.57.93, 0477/78.13.92

41,9256 Ha; 5751 bois; cube moyen : 74 dm³; circ moyenne : 36 cm; 424 m³ grumes

Comp/Pa : 674/3, 674/10, 675/2

Lieu(x) - dit(s)

Les Huttes Nord - cpe 7, Les Six Hêtres - cpe 3

Estimation : _____ Mise à prix : _____ Adjudicataire : _____
 Offre : _____ Approbation : _____ Permis d'exploiter : _____

LOT 5		EPICEA							
Espèce	Coupe	AMELIORATION							
Qualité	Type	NORMAL							
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
25	8,0	2 041		-		-		-	
35	11,0	2 012	160 m ³	-	-	-	-	-	-
45	14,5	1 111		-		-		-	
55	17,5	415	205 m ³	-	-	-	-	-	-
65	20,5	128	38 m ³	-	-	-	-	-	-
75	24,0	27		-		-		-	
85	27,0	13	19 m ³	-	-	-	-	-	-
95	30,0	4	3,012 m ³	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr.		5 751	425 m ³	-	-	-	-	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

952/2023/3386/A/5 Tri 001

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 674/3:2023/379, 675/2:2021/422, 674/3:2023/374, 674/10:2023/375

Remarques éventuelles pour le lot 5

- Mesurage au compas forestier
- Cubage par le défilement

LOT 6

Cantonnement NASSOGNE



Propriété NASSOGNE CNE

INFORMATIONS : SCHOT Adrien, 0479/670503,
6,2869 Ha; 3162 bois; cube moyen : 136 dm³; circ moyenne : 42 cm; 429 m³ grumes
Comp/Pa : 723/3

Lieu(x) - dit(s)

Quatres Fosses - cpe 9

Estimation : _____	Mise à prix : _____	Adjudicataire : _____
Offre : _____	Approbation : _____	Permis d'exploiter : _____

LOT 6		EPICEA		DOUGLAS					
Espèce	Coupe	AMELIORATION		AMELIORATION					
Qualité	Type	NORMAL		NORMAL					
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
25	8,0	468		44		-		-	
35	11,0	887	73 m ³	144	10 m ³	-	-	-	-
45	14,5	695		139		-		-	
55	17,5	386	185 m ³	94	36 m ³	-	-	-	-
65	20,5	142	49 m ³	56	17 m ³	-	-	-	-
75	24,0	31		36		-		-	
85	27,0	9	22 m ³	24	30 m ³	-	-	-	-
95	30,0	1		4		-		-	
105	33,5	-	0,878 m ³	2	5,016 m ³	-	-	-	-
Totaux Gr.		2 619	330 m ³	543	98 m ³	-	-	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

952/2023/3386/A/6 Tri 002

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 723/3:2023/444, 723/3:2023/445

Remarques éventuelles pour le lot 6

- Mesurage au compas forestier
- Cubage au défilement
- Sur indication du service forestier, débusquage par traction chevaline et circulation des engins d'exploitation sur les cloisonnements

LOT 7

Cantonnement NASSOGNE



Propriété NASSOGNE CNE

INFORMATIONS : SCHOT Adrien, 0479/670503,
3,5495 Ha; 518 bois; cube moyen : 505 dm³; circ moyenne : 74 cm; 262 m3 grumes
Comp/Pa : 723/4, 724/4

Lieu(x) - dit(s)

Quatres Fosses - cpe 9, Thiers de la Pisserotte Est - cpe 4

Estimation : _____ Mise à prix : _____ Adjudicataire : _____
Offre : _____ Approbation : _____ Permis d'exploiter : _____

LOT 7		EPICEA							
Espèce	Coupe	AMELIORATION							
Qualité	Type	NORMAL							
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
45	14,5	3		-		-		-	
55	17,5	42	9,954 m ³	-	-	-	-	-	-
65	20,5	148	51 m ³	-	-	-	-	-	-
75	24,0	175		-		-		-	
85	27,0	117	170 m ³	-	-	-	-	-	-
95	30,0	27		-		-		-	
105	33,5	4		-		-		-	
115	36,5	2	31 m ³	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr.		518	262 m ³	-	-	-	-	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

952/2023/3386/A/7 Tri 002

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 723/4:2023/446, 724/4:2023/447

Remarques éventuelles pour le lot 7

- Mesurage au compas forestier
- Cubage au défilement

LOT 8

Cantonnement NASSOGNE



Propriété NASSOGNE CNE

INFORMATIONS : SCHOT Adrien, 0479/670503,
5,8151 Ha; 831 bois; cube moyen : 441 dm³; circ moyenne : 68 cm; 366 m3 grumes
Comp/Pa : 733/2

Lieu(x) - dit(s)

Vierge Marie Sud - cpe 3

Estimation : _____ Mise à prix : _____ Adjudicataire : _____
Offre : _____ Approbation : _____ Permis d'exploiter : _____

LOT 8		EPICEA AMELIORATION NORMAL NORMAL		EPICEA AMELIORATION BORDURE NORMAL		DOUGLAS AMELIORATION NORMAL NORMAL		DOUGLAS AMELIORATION BORDURE NORMAL	
Espèce	Coupe	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
Qualité	Type								
25	8,0	1		-		1		-	
35	11,0	-	0,026 m ³	-	-	7	0,460 m ³	-	-
45	14,5	1		-		93		-	
55	17,5	1	0,336 m ³	1	0,197 m ³	160	50 m ³	-	-
65	20,5	3	0,975 m ³	1	0,309 m ³	201	69 m ³	-	-
75	24,0	-		2		172		3	
85	27,0	1	0,629 m ³	1	1,537 m ³	101	159 m ³	2	2,871 m ³
95	30,0	-		1		47		1	
105	33,5	-		-		20		-	
115	36,5	-	-	-	0,833 m ³	4	69 m ³	3	5,178 m ³
125	40,0	-	-	-	-	1	1,604 m ³	2	3,340 m ³
Totaux Gr.		7	1,966 m ³	6	2,876 m ³	807	349 m ³	11	11 m ³
Houp./tail.			-		-		-		-

952/2023/3386/A/8 Tri 002

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 733/2:2023/448, 733/2:2023/450, 733/2:2023/453, 733/2:2023/451, 733/2:2023/452, 733/2:2023/449

Remarques éventuelles pour le lot 8

- Mesurage au compas forestier
- Cubage au défilement
- Sur indications du Service forestier, circulation des engins d'exploitation sur les cloisonnements

LOT 9

Cantonnement NASSOGNE



Propriété NASSOGNE CNE

INFORMATIONS : SCHOT Adrien, 0479/670503,
1,7010 Ha; 184 bois; cube moyen : 574 dm³; circ moyenne : 80 cm; 106 m³ grumes
Comp/Pa : 699/2

Lieu(x) - dit(s)

Fagnes aux Ronces - cpe 3

Estimation : _____ Mise à prix : _____ Adjudicataire : _____
Offre : _____ Approbation : _____ Permis d'exploiter : _____

LOT 9		EPICEA							
Espèce	Coupe	AMELIORATION							
Qualité	Type	NORMAL							
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
35	11,0	7	0,483 m ³	-	-	-	-	-	-
45	14,5	5		-		-		-	
55	17,5	12	3,150 m ³	-	-	-	-	-	-
65	20,5	30	9,750 m ³	-	-	-	-	-	-
75	24,0	36		-		-		-	
85	27,0	36	39 m ³	-	-	-	-	-	-
95	30,0	29		-		-		-	
105	33,5	25		-		-		-	
115	36,5	4	53 m ³	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr.		184	105 m ³	-	-	-	-	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

952/2023/3386/A/9 Tri 002

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 699/2:2023/454

Remarques éventuelles pour le lot 9

- Mesurage au compas forestier
- Cubage au défilement

LOT 10

Cantonnement NASSOGNE



Propriété NASSOGNE CNE

INFORMATIONS : SCHOT Adrien, 0479/670503,
6,3790 Ha; 439 bois; cube moyen : 1347 dm³; circ moyenne : 114 cm; 591 m3 grumes
Comp/Pa : 736/2, 736/3

Lieu(x) - dit(s)

Bois Mouton - cpe 3

Estimation : _____ Mise à prix : _____ Adjudicataire : _____
Offre : _____ Approbation : _____ Permis d'exploiter : _____

LOT 10		EPICEA AMELIORATION NORMAL NORMAL		EPICEA AMELIORATION BORDURE NORMAL		EPICEA DEFINITIVE NORMAL NORMAL			
Espèce	Coupe	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
Qualité	Type								
Circ.	Diam.								
35	11,0	-	-	-	-	1	0,064 m ³	-	-
45	14,5	-	-	-	-	-	-	-	-
55	17,5	6	1,260 m ³	-	-	1	0,227 m ³	-	-
65	20,5	16	5,200 m ³	-	-	3	1,032 m ³	-	-
75	24,0	15	-	-	-	1	-	-	-
85	27,0	19	19 m ³	-	-	11	8,018 m ³	-	-
95	30,0	28	-	-	-	26	-	-	-
105	33,5	40	-	-	-	31	-	-	-
115	36,5	22	96 m ³	-	-	47	118 m ³	-	-
125	40,0	22	-	-	-	46	-	-	-
135	43,0	9	-	-	-	32	-	-	-
145	46,0	2	55 m ³	-	-	25	184 m ³	-	-
155	49,5	1	-	2	-	12	-	-	-
165	52,5	-	-	-	-	8	-	-	-
175	55,5	1	5,604 m ³	-	5,532 m ³	6	70 m ³	-	-
185	59,0	1	-	-	-	3	-	-	-
195	62,0	-	3,487 m ³	-	-	2	18 m ³	-	-
Totaux Gr.		182	186 m ³	2	5,532 m ³	255	399 m ³	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

952/2023/3386/A/10 Tri 002

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 736/2:2023/460, 736/3:2023/461, 736/2:2023/458, 736/2:2023/459

Remarques éventuelles pour le lot 10

- Mesurage au compas forestier
- Cubage au défilement

- Pas de prorogation possible

LOT 11

Cantonnement NASSOGNE



Propriété NASSOGNE CNE

INFORMATIONS : SCHOT Adrien, 0479/670503,

25,2440 Ha; 916 bois; cube moyen : 629 dm³; circ moyenne : 106 cm; 577 m³ grumes; 334 m³ houppiers

Comp/Pa : 733/10, 736/11

Lieu(x) - dit(s)

Bois Mouton - cpe 3, Vierge Marie Sud - cpe 3

Estimation : _____ Mise à prix : _____ Adjudicataire : _____
 Offre : _____ Approbation : _____ Permis d'exploiter : _____

LOT 11		CHENE AMELIORATION NORMAL NORMAL		HETRE AMELIORATION NORMAL NORMAL		FEUILLUS DIVERS AMELIORATION NORMAL NORMAL			
Espèce	Coupe	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
45	14,5	3		49		-		-	
55	17,5	2	0,505 m ³	43	7,260 m ³	4	0,360 m ³	-	-
65	20,5	10	1,900 m ³	41	6,273 m ³	4	0,612 m ³	-	-
75	24,0	17		45		4		-	
85	27,0	39		37		5		-	
95	30,0	70	42 m ³	29	34 m ³	3	3,946 m ³	-	-
105	33,5	81		19		1		-	
115	36,5	68	92 m ³	28	30 m ³	3	2,886 m ³	-	-
125	40,0	76		17		1		-	
135	43,0	51		24		-		-	
145	46,0	32	138 m ³	26	70 m ³	-	0,860 m ³	-	-
155	49,5	10		15		-		-	
165	52,5	8		9		-		-	
175	55,5	3	27 m ³	13	57 m ³	-	-	-	-
185	59,0	2		8		-		-	
195	62,0	1	5,171 m ³	5	27 m ³	-	-	-	-
205	65,0	-		2		-		-	
215	68,5	-		3		-		-	
225	71,5	-		1		-		-	
235	75,0	-		2		-		-	
245	78,0	-	-	2	28 m ³	-	-	-	-
Totaux Gr.		473	307 m ³	418	260 m ³	25	8,664 m ³	-	-
Houp./tail.			158 m ³		174 m ³		2 m ³		-

952/2023/3386/A/11 Tri 002

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 736/11:2023/462, 733/10:2023/467, 736/11:2023/463, 736/11:2023/464, 733/10:2023/465, 733/10:2023/466

Remarques éventuelles pour le lot 11

- Mesurage au compas forestier
- Cubage au défilement
- Les houppiers et moins de 100cm de circonférence à 1,5m du sol font partie de la vente.

- Lot situé en zone N2000

LOT 12

Cantonnement NASSOGNE



Propriété NASSOGNE CNE

INFORMATIONS : SCHOT Adrien, 0479/670503,

26,5797 Ha; 528 bois; cube moyen : 1038 dm³; circ moyenne : 113 cm; 548 m³ grumes; 411 m³ houppiers

Comp/Pa : 698/10, 699/10

Lieu(x) - dit(s)

Fagnes aux Ronces - cpe 3, Fagnes de la Fée - cpe 3

Estimation : _____ Mise à prix : _____ Adjudicataire : _____
 Offre : _____ Approbation : _____ Permis d'exploiter : _____

LOT 12		CHENE AMELIORATION NORMAL NORMAL		HETRE AMELIORATION NORMAL NORMAL		HETRE AMELIORATION SCOLYTE (FE) NORMAL			
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
45	14,5	-		69		-		-	
55	17,5	-	-	71	12 m ³	-	-	-	-
65	20,5	-	-	53	9,593 m ³	-	-	-	-
75	24,0	-		36		-		-	
85	27,0	-		29		-		-	
95	30,0	-	-	23	31 m ³	-	-	-	-
105	33,5	1		19		-		-	
115	36,5	1	1,292 m ³	13	21 m ³	-	-	-	-
125	40,0	2		15		-		-	
135	43,0	4		12		2		-	
145	46,0	2	7,886 m ³	15	45 m ³	-	2,330 m ³	-	-
155	49,5	4		22		1		-	
165	52,5	2		6		-		-	
175	55,5	3	15 m ³	16	73 m ³	-	1,543 m ³	-	-
185	59,0	3		17		-		-	
195	62,0	4	16 m ³	13	71 m ³	1	2,458 m ³	-	-
205	65,0	4		22		1		-	
215	68,5	-		15		-		-	
225	71,5	-		12		1		-	
235	75,0	-		5		1		-	
245	78,0	-	11 m ³	5	203 m ³	-	9,520 m ³	-	-
255	81,0	-	-	3	15 m ³	-	-	-	-
Totaux Gr.		30	51 m ³	491	481 m ³	7	16 m ³	-	-
Houp./tail.			29 m ³		373 m ³		9 m ³		-

952/2023/3386/A/12 Tri 002

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 698/10:2023/471, 699/10:2023/468, 699/10:2023/469, 698/10:2023/472, 698/10:2023/470

Remarques éventuelles pour le lot 12

- Mesurage au compas forestier
- Cubage au défilement
- Les houppiers et moins de 100cm de circonférence à 1,5m du sol font partie de la vente.
- Lot situé en zone N2000

LOT 13

Cantonnement NASSOGNE



Propriété NASSOGNE CNE

INFORMATIONS : SCHOT Adrien, 0479/670503,
22,7270 Ha; 7734 bois; cube moyen : 102 dm³; circ moyenne : 39 cm; 788 m3 grumes
Comp/Pa : 699/3, 699/7, 700/3, 701/3, 701/4, 702/4

Lieu(x) - dit(s)

Fagnes de la Vierge - cpe 7, Fagnes de la Bauge - cpe 2, Fagnes de Béchou Pire - cpe 2, Fagnes aux Ronces - cpe 3

Estimation : _____ Mise à prix : _____ Adjudicataire : _____
Offre : _____ Approbation : _____ Permis d'exploiter : _____

LOT 13		EPICEA AMELIORATION NORMAL NORMAL		EPICEA AMELIORATION BORDURE NORMAL		EPICEA AMELIORATION SCOLYTE VERT RX NORMAL			
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
25	8,0	1 831		-		-		-	
35	11,0	2 834	223 m ³	1	0,052 m ³	1	0,064 m ³	-	-
45	14,5	1 870		-		4		-	
55	17,5	756	391 m ³	-	-	7	1,974 m ³	-	-
65	20,5	269	87 m ³	-	-	1	0,325 m ³	-	-
75	24,0	115		-		3		-	
85	27,0	25	68 m ³	-	-	-	1,377 m ³	-	-
95	30,0	10		-		1		-	
105	33,5	1		-		-		-	
115	36,5	4	13 m ³	-	-	-	0,769 m ³	-	-
125	40,0	1	1,378 m ³	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr.		7 716	783 m ³	1	0,052 m ³	17	4,509 m ³	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

952/2023/3386/A/13 Tri 002

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 702/4:2021/457, 702/4:2021/460, 701/3:2022/359, 702/4:2021/455, 700/3:2022/353, 702/4:2021/459,
700/3:2022/354, 700/3:2022/355, 701/3:2022/358, 702/4:2021/454, 701/3:2022/356, 699/3:2023/455, 702/4:2021/458,
699/3:2023/456, 699/7:2023/457, 701/4:2022/357

Remarques éventuelles pour le lot 13

- Mesurage au compas forestier
- Cubage par le défilement
- Sur indications du service forestier, débusquage par traction chevaline
- Sur indications du service forestier, circulation des engins sur les cloisonnements

LOT 14

Cantonnement NASSOGNE



Propriété NASSOGNE CNE

INFORMATIONS : CHARLET Olivier, 084/44.57.93, 0477/78.13.92

5,0939 Ha; 145 bois; cube moyen : 1766 dm³; circ moyenne : 130 cm; 256 m3 grumes

Comp/Pa : 644/4

Lieu(x) - dit(s)

Le Crestay - cpe 9

Estimation : _____ Mise à prix : _____ Adjudicataire : _____
 Offre : _____ Approbation : _____ Permis d'exploiter : _____

LOT 14		EPICEA							
Espèce	Coupe	AMELIORATION							
Qualité	Type	NORMAL							
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
65	20,5	2	0,688 m ³	-	-	-	-	-	-
75	24,0	3		-		-		-	
85	27,0	3	3,594 m ³	-	-	-	-	-	-
95	30,0	9		-		-		-	
105	33,5	8		-		-		-	
115	36,5	16	38 m ³	-	-	-	-	-	-
125	40,0	27		-		-		-	
135	43,0	29		-		-		-	
145	46,0	22	142 m ³	-	-	-	-	-	-
155	49,5	12		-		-		-	
165	52,5	7		-		-		-	
175	55,5	6	68 m ³	-	-	-	-	-	-
185	59,0	-		-		-		-	
195	62,0	1	3,912 m ³	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr.		145	256 m ³	-	-	-	-	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

952/2023/3386/A/14 Tri 001

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 644/4:2023/540

Remarques éventuelles pour le lot 14

- Mesurage au compas forestier
- Cubage au défilement

LOT 15

Cantonnement NASSOGNE



Propriété NASSOGNE CNE

INFORMATIONS : CHARLET Olivier, 084/44.57.93, 0477/78.13.92

6,0169 Ha; 277 bois; cube moyen : 63 dm³; circ moyenne : 40 cm; 17 m³ grumes; 1 m³ houppiers
Comp/Pa : 639/3Lieu(x) - dit(s)

Thiers des Gattes-Chevaudos - cpe 5

Estimation : _____	Mise à prix : _____	Adjudicataire : _____
Offre : _____	Approbation : _____	Permis d'exploiter : _____

LOT 15		CHENE		FEUILLUS DIVERS					
Espèce	Coupe	AMELIORATION		AMELIORATION					
Qualité	DERACINE			NORMAL					
Type	NORMAL			NORMAL					
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
25	8,0	-	-	68	-	-	-	-	-
35	11,0	-	-	110	5,362 m ³	-	-	-	-
45	14,5	-	-	54	-	-	-	-	-
55	17,5	-	-	29	6,596 m ³	-	-	-	-
65	20,5	-	-	7	1,071 m ³	-	-	-	-
75	24,0	-	-	2	-	-	-	-	-
85	27,0	-	-	3	-	-	-	-	-
95	30,0	-	-	1	1,846 m ³	-	-	-	-
105	33,5	-	-	-	-	-	-	-	-
115	36,5	-	-	-	-	-	-	-	-
125	40,0	-	-	-	-	-	-	-	-
135	43,0	1	-	-	-	-	-	-	-
145	46,0	1	1,524 m ³	-	-	-	-	-	-
155	49,5	1	0,936 m ³	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr.		3	2,460 m ³	274	15 m ³	-	-	-	-
Houp./tail.			1 m ³		-		-		-

952/2023/3386/A/15 Tri 001

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 639/3:2023/539, 639/3:2023/544

Remarques éventuelles pour le lot 15

- Mesurage au compas forestier
- Cubage au défilement
- Les houppiers et moins de 100cm de circonférence à 1,5m du sol font partie de la vente
- La promenade balisée doit rester libre d'accès

LOT 16

Cantonnement NASSOGNE



Propriété NASSOGNE CNE

INFORMATIONS : CHARLET Olivier, 084/44.57.93, 0477/78.13.92

16,5644 Ha; 6897 bois; cube moyen : 66 dm³; circ moyenne : 34 cm; 458 m³ grumes

Comp/Pa : 648/2

Lieu(x) - dit(s)

Fagne aux Chevaux Nord - cpe 7

Estimation : _____	Mise à prix : _____	Adjudicataire : _____
Offre : _____	Approbation : _____	Permis d'exploiter : _____

LOT 16		EPICEA							
Espèce	Coupe	AMELIORATION							
Qualité	Type	NORMAL							
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
25	8,0	3 014		-		-		-	
35	11,0	2 464	234 m ³	-	-	-	-	-	-
45	14,5	991		-		-		-	
55	17,5	323	185 m ³	-	-	-	-	-	-
65	20,5	72	23 m ³	-	-	-	-	-	-
75	24,0	26		-		-		-	
85	27,0	2	13 m ³	-	-	-	-	-	-
95	30,0	5	3,705 m ³	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr.		6 897	459 m ³	-	-	-	-	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

952/2023/3386/A/16 Tri 001

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 648/2:2021/488

Remarques éventuelles pour le lot 16

Concerne Cp 648/2 ilôts 5, 6 et 8

- Mesurage au compas forestier
- Cubage par le défilement
- Sur indications du service forestier, respect des fossés

LOT 17

Cantonnement NASSOGNE



Propriété NASSOGNE CNE

INFORMATIONS : CHARLET Olivier, 084/44.57.93, 0477/78.13.92

42,3830 Ha; 633 bois; cube moyen : 2240 dm³; circ moyenne : 175 cm; 1418 m³ grumes; 1071 m³ houppiers
Comp/Pa : 658/10Lieu(x) - dit(s)

Dessous Chemin des Combes - cpe 3

Estimation : _____	Mise à prix : _____	Adjudicataire : _____
Offre : _____	Approbation : _____	Permis d'exploiter : _____

LOT 17		CHENE AMELIORATION NORMAL NORMAL		HETRE AMELIORATION NORMAL NORMAL		HETRE AMELIORATION SCOLYTE (FE) NORMAL			
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
55	17,5	-	-	1	0,112 m ³	-	-	-	-
65	20,5	-	-	7	1,267 m ³	-	-	-	-
75	24,0	-	-	6	-	-	-	-	-
85	27,0	1	-	13	-	-	-	-	-
95	30,0	1	0,834 m ³	29	19 m ³	-	-	-	-
105	33,5	3	-	11	-	-	-	-	-
115	36,5	3	4,404 m ³	13	16 m ³	-	-	-	-
125	40,0	6	-	22	-	-	-	-	-
135	43,0	6	-	21	-	2	-	-	-
145	46,0	6	18 m ³	25	73 m ³	3	6,362 m ³	-	-
155	49,5	8	-	26	-	3	-	-	-
165	52,5	6	-	43	-	3	-	-	-
175	55,5	5	30 m ³	44	197 m ³	5	20 m ³	-	-
185	59,0	4	-	50	-	7	-	-	-
195	62,0	2	12 m ³	43	233 m ³	4	25 m ³	-	-
205	65,0	3	-	33	-	2	-	-	-
215	68,5	2	-	36	-	4	-	-	-
225	71,5	1	-	29	-	6	-	-	-
235	75,0	-	-	28	-	4	-	-	-
245	78,0	1	20 m ³	23	538 m ³	2	59 m ³	-	-
255	81,0	-	-	17	-	3	-	-	-
265	84,5	-	-	5	-	-	-	-	-
275	87,5	-	-	1	-	-	-	-	-
285	90,5	-	-	1	133 m ³	-	13 m ³	-	-
Totaux Gr.		58	85 m ³	527	1 210 m ³	48	123 m ³	-	-
Houp./tail.			49 m ³		948 m ³		74 m ³		-

952/2023/3386/A/17 Tri 001

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 658/10:2023/542, 658/10:2023/541, 658/10:2023/543

Remarques éventuelles pour le lot 17

- Mesurage au compas forestier
- Cubage par la défilement
- Les houppiers et les moins de 100cm de circonférence à 1,5m du sol font partie de la vente
- Lot situé en zone N2000

LOT 51

Cantonnement SAINT-HUBERT



Propriété NASSOGNE CNE

INFORMATIONS : GEUSE Annick, 0471 67 10 36,
3,9623 Ha; 305 bois; cube moyen : 394 dm³; circ moyenne : 58 cm; 120 m³ grumes
Comp/Pa : 636/3, 636/4, 636/5, 636/8

Lieu(x) - dit(s)

Bois de Lesterny à Awenne

Estimation : _____ Mise à prix : _____ Adjudicataire : _____
Offre : _____ Approbation : _____ Permis d'exploiter : _____

LOT 51		EPICEA		DOUGLAS					
Espèce		AMELIORATION		AMELIORATION					
Coupe		NORMAL		NORMAL					
Qualité		NORMAL		NORMAL					
Type		NORMAL		NORMAL					
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
25	8,0	32		-		-		-	
35	11,0	77	4,978 m ³	8	0,584 m ³	-	-	-	-
45	14,5	21		21		-		-	
55	17,5	7	3,773 m ³	31	9,993 m ³	-	-	-	-
65	20,5	1	0,283 m ³	32	11 m ³	-	-	-	-
75	24,0	-		21		-		-	
85	27,0	-	-	18	20 m ³	-	-	-	-
95	30,0	-		8		-		-	
105	33,5	-		6		-		-	
115	36,5	-	-	2	15 m ³	-	-	-	-
125	40,0	-		4		-		-	
135	43,0	-		4		-		-	
145	46,0	-	-	3	22 m ³	-	-	-	-
155	49,5	-		1		-		-	
165	52,5	-		2		-		-	
175	55,5	-	-	3	20 m ³	-	-	-	-
185	59,0	-		1		-		-	
195	62,0	-	-	1	8,395 m ³	-	-	-	-
205	65,0	-	-	1	4,911 m ³	-	-	-	-
Totaux Gr.		138	9,034 m ³	167	112 m ³	-	-	-	-
Houp./tail.			-		-	-	-	-	-

953/2023/3386/A/

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 636/4:2023/360, 636/5:2023/361, 636/8:2023/362, 636/3:2023/359

Remarques éventuelles pour le lot 51

- Mesures prises au compas
- Cubage à la hauteur dominante sauf pour les abies (cubage au défilement)
- Débusquage au cheval obligatoire dans les comp 636/8 (Volume concerné = 9 m³)
- Pas de passage autorisé dans le cours d'eau

LOT 52

Cantonnement SAINT-HUBERT



Propriété NASSOGNE CNE

INFORMATIONS : GEUSE Annick, 0471 67 10 36,31,6528 Ha; 520 bois; cube moyen : 777 dm³; circ moyenne : 92 cm; 404 m³ grumes; 256 m³ houppiers

Comp/Pa : 636/1

Lieu(x) - dit(s)

Bois de Lesterny à Awenne

Estimation : _____ Mise à prix : _____ Adjudicataire : _____
 Offre : _____ Approbation : _____ Permis d'exploiter : _____

LOT 52		CHENE		HETRE		HETRE			
Espèce	Coupe	AMELIORATION		AMELIORATION		AMELIORATION			
Qualité		NORMAL		NORMAL		CHAMPIGNON			
Type		NORMAL		NORMAL		NORMAL			
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
35	11,0	-	-	67	3,283 m ³	-	-	-	-
45	14,5	-	-	71	-	-	-	-	-
55	17,5	2	0,278 m ³	61	15 m ³	-	-	-	-
65	20,5	1	0,216 m ³	52	11 m ³	-	-	-	-
75	24,0	1	-	43	-	-	-	-	-
85	27,0	3	-	25	-	-	-	-	-
95	30,0	5	4,374 m ³	30	40 m ³	-	-	-	-
105	33,5	5	-	9	-	-	-	-	-
115	36,5	2	5,026 m ³	16	18 m ³	-	-	-	-
125	40,0	4	-	15	-	-	-	-	-
135	43,0	2	-	9	-	-	-	-	-
145	46,0	-	6,140 m ³	10	39 m ³	1	1,366 m ³	-	-
155	49,5	-	-	9	-	-	-	-	-
165	52,5	1	-	14	-	-	-	-	-
175	55,5	1	3,620 m ³	12	65 m ³	-	-	-	-
185	59,0	-	-	4	-	-	-	-	-
195	62,0	1	2,109 m ³	3	16 m ³	-	-	-	-
205	65,0	1	-	5	-	-	-	-	-
215	68,5	-	-	9	-	-	-	-	-
225	71,5	-	-	3	-	1	-	-	-
235	75,0	-	-	8	-	1	-	-	-
245	78,0	-	3,259 m ³	7	125 m ³	-	8,126 m ³	-	-
255	81,0	-	-	2	-	-	-	-	-
265	84,5	-	-	1	-	-	-	-	-
275	87,5	-	-	1	-	-	-	-	-
285	90,5	-	-	1	-	-	-	-	-
295	94,0	-	-	1	37 m ³	-	-	-	-
Totaux Gr.		29	25 m ³	488	369 m ³	3	9,492 m ³	-	-
Houp./tail.			11 m ³		238 m ³		7 m ³		-

953/2023/3386/A/52 Tri 004

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 636/1:2023/223, 636/1:2023/221, 636/1:2023/222

Remarques éventuelles pour le lot 52

- Mesures prises au compas
- Cubage au défilement
- Pour des raisons culturelles (dégâts à la futaie), environnementales (circulaire biodiversité et site NATURA) et paysagères, l'abattage des bois de plus de 100 cm de circonférence est suspendu du 1/04 au 15/08
- Les houppiers et moins de 100cm de circonférence à 1,5m du sol font partie de la vente
- Conformément à l'art. 42, pour des raisons de risque de dommage, pas de passage sur les buses (balisées sur terrain) et tuyaux du captage d'eau
- Pour des raisons de risques de dégradation du cours d'eau, sa traversée n'est pas autorisée, ni branchage sur son tracé